



## EDITORIAL

### DANS CE NUMÉRO :

**Destruction sociale**  
(pages 1)

**Dangers de régionalisation  
de l'IPP**  
(page 2)

**La façade de la concertation  
sociale**  
(page 3)

**Régionalisation de la taxe de  
circulation**  
(page 4)

**L'austérité, mais pas pour les  
amis**  
(page 4)

**Cartographie des fonctions  
de niveau A**  
(page 5)

**Documentation Patrimoniale  
Pragmatique**  
(pages 6-7)

**Allocations de bilinguisme**  
(pages 8-9)

**Familles de fonctions  
niveaux B, C et D**  
(page 9)

**Big Brother : Caméras et  
Nogatime**  
(page 10)

**Stop aux fermetures de  
restaurants**  
(page 11)

**Formations certifiées**  
(page 12)

**Comité spécial FinTo BXL**  
(page 13)

**Adresses de Contacts**  
(page 16)

### Rédaction

**Aimé Truyens, Michèle Belot,  
André Graindorge, Roland  
Vansaingele, Marie-Claire  
Holsbeke, Valérie  
Demeulemeester et Peter  
Veltmans**

## L'agenda caché de la destruction de notre régime social

Quatre mois depuis les élections et toujours pas de gouvernement. Cette situation bloquée engendre de nombreux problèmes : des accords déjà conclus entre l'Autorité et les syndicats ne peuvent être exécutés, nos droits acquis ne sont pas respectés. Aucune nouvelle revendication ne peut être entamée ni aucun problème réglé puisque l'Autorité est quasi absente.

Pourtant, les sujets de préoccupations ne manquent pas qui vont au delà des préoccupations politiques actuelles, dominées par l'institutionnel, les frontières linguistiques ne sont pas les seuls enjeux. Bruxelles-Hal-Vilvorde, les lois de financement, les transferts, la responsabilisation, ... Du caractère inévitable d'une réforme de l'Etat... Et personne, ni presse ou observateurs neutres, d'aller y voir d'un peu plus près, sur cette « incontournable » réforme de l'état et ses conséquences potentiellement néfastes pour la population active.

L'agenda à peine caché de ceux qui cherchent à dresser les communautés linguistiques l'une contre l'autre est clair : il s'agit de casser ce qui est si cher à tous les habitants de ce pays à savoir notre régime de sécurité sociale et nos acquis sur le marché du travail.

Ce qui a été mis sur la table au cours des 120 jours écoulés menace déjà comme tel des composantes essentielles de notre régime social. Le transfert de l'ensemble de la politique du marché du travail va permettre aux employeurs de mettre les acquis sous pression et de dresser les uns contre les autres les travailleurs des différentes parties du pays.

Il en va de même s'agissant du transfert des impôts des personnes physiques et des sociétés qui ébranlera fondamentalement la solidarité entre les personnes. Placées en concurrence, les Régions se verront contraintes d'appliquer les taux d'imposition les plus bas pour attirer l'emploi. Les vainqueurs seront ceux qui appliquent les salaires les plus bas, paient les impôts les plus faibles et dépouillent les pouvoirs publics.

Le nationalisme apparaît une fois de plus comme le terreau fertile de certaines tendances politiques. L'étiquette cache cependant une froide vision économique de droite. La langue et la culture ne sont que des éléments d'un ensemble plus vaste. C'est de l'index qu'il s'agit, de vos barèmes, de vos indemnités de préavis. Il y va de vos allocations familiales, de votre pension légale, de vos indemnités de chômage et du remboursement de vos frais médicaux, d'un enseignement abordable pour vos enfants, des soins pour vos parents âgés. Pour nous, agents de l'Etat, c'est de notre emploi à la fonction publique fédérale dont il est question, si tous ces plans sont mis en œuvre, l'existence même d'un service public fédéral Finances sera par ailleurs complètement vidé de son sens.

La réflexion sur les conséquences de tous ces plans pour le personnel n'a bien entendu même pas encore connu le moindre embryon de commencement... La CGSP, avec la FGTB, s'y oppose-ra ! La CGSP souscrit par conséquent pleinement à la campagne de la FGTB lancée fin octobre : « ON VOUS MENT : REGIONALISATION DE L'IMPOT= PLUS DE PAUVRETE ET PLUS D'INEGALITES »

# LES DANGERS DE LA REGIONALISATION DE L'IPP

Après le Pacte social de 1944, les syndicats ont activement collaboré à la mise en place d'une société qui veille au bien-être des citoyens avec l'instauration des services publics nécessaires accessibles à tous. Nous devons donc continuer à exiger d'avoir notre mot à dire, dans le cadre des négociations relatives à la réforme de l'état. Pas question de réformer un des piliers essentiels à savoir la sécurité sociale ni de toucher à la fiscalité progressive et redistributrice, vecteur essentiel de la solidarité.

### **Menaces sur l'état-providence**

A l'heure actuelle, notre état-providence est sous plusieurs angles menacé par la régionalisation de l'impôt sur les personnes physiques. Tant que l'Etat fédéral existe, il est absolument nécessaire aux yeux de la FGTB -CGSP- que chacun contribue selon sa capacité contributive au financement de la sécurité sociale et des services publics de qualité.

### **Méfiance des marchés financiers**

Si l'Etat fédéral perd une partie importante de ses moyens financiers, ceci peut éveiller la méfiance des marchés financiers concernant la capacité de notre pays à régler sa dette publique. En outre, une augmentation des taux d'intérêt serait une difficulté supplémentaire pour la stabilité financière du pays.

### **Concurrence entre travailleurs**

Une régionalisation de l'impôt sur les personnes physiques ne sera pas non plus sans conséquence sur le salaire net et elle donnera lieu à une concurrence inacceptable entre les travailleurs. La paupérisation de tout un groupe de travailleurs menace, avec toutes les conséquences envisageables pour la consommation intérieure et le rétablissement économique, sans parler de l'aspect humain.

### **Paperasserie superflue**

Une régionalisation de l'impôt sur les personnes physiques induira également une paperasserie superflue considérable. Tout comme bon nombre d'employeurs ne sont pas demandeurs d'une régionalisation de l'impôt sur les sociétés, la FGTB – CGSP – estime que celle-ci induira une concurrence néfaste et dangereuse pour la situation financière du pays.

### **Votre emploi au SPF Finances en danger !**

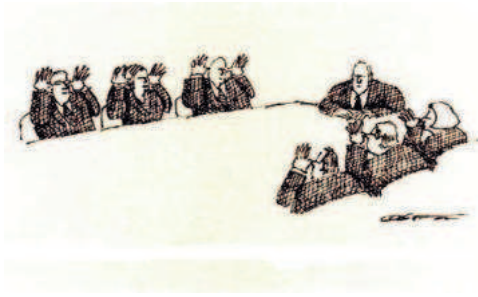
Enfin, une régionalisation de l'impôt sur les personnes physiques aura également d'énormes conséquences pour le personnel du SPF Finances. Nous avons vu comment les transferts des taxes sur la circulation à la Région flamande et de la taxe sur les jeux et paris à la Région wallonne ont été menés, à savoir en l'absence d'une réelle prise en considération de la situation des membres du personnel concernés. Seule une action ferme a permis d'obtenir quelques améliorations. En cas de régionalisation de l'impôt des personnes physiques, la situation serait encore plus pénible pour le personnel concerné surtout qu'elle se déroulera dans un contexte budgétaire restreint.

**Par conséquent, le message de la CGSP au personnel du SPF Finances est :  
*votre emploi est en danger !***



## La concertation sociale : rien qu'une façade !

En son temps, un Ministre a estimé que le management devait primer le droit. La CGSP s'y était vigoureusement opposée et le ministre concerné a disparu depuis un certain temps déjà de la scène politique. Mais son collègue des Finances de l'époque occupe toujours la même chaise. Une concertation sociale fonctionnant bien avec l'autorité a mué sous son égide en un mépris flagrant à l'égard du statut syndical.



### Des droits conquis ... avec un certain retard.

Initialement, on en restait à une information, soit vidée de tout contenu, soit tout à fait absente. Puis, il a été question de négociations constamment reportées à de plus longues échéances, jusqu'au moment où il était en fait trop tard. L'explication des Finances selon laquelle les droits conquis restaient maintenus n'est pas tout à fait correcte. Déjà par deux fois, le personnel a reçu les acquis de tous les fonctionnaires fédéraux avec un certain retard. Et la concertation a, elle brillé par son absence.

### « Séminaire stratégique »

Nous avons espéré que le nouveau président du comité de direction apporterait un certain changement et le début fut prometteur. Nous avons rapidement été invités à un « séminaire stratégique » dessinant les grandes lignes de ce qui était en chantier. Et cela n'était pas de la petite bière. Lorsque nous avons demandé un agenda pour la concertation requise, on nous a assuré qu'elle ne serait pas oubliée. Tous les managers étaient présents et opinèrent du chef.

### Chute du gouvernement

Mais la chute anticipée du gouvernement a assurément chambardé tous les projets de ce même management, au point que certains d'entre eux sont encore pénétrés du slogan selon lequel « le management prime le droit ». Aux Douanes et Accises, de nouveaux services ont été créés en l'absence de toute concertation. Ils sont formellement joints à des services existants et la concertation n'est donc pas nécessaire, affirme l'autorité. De nouveaux horaires doivent entretemps être soumis à la concertation au sein des comités de concertation de base, si cela n'a pas été oublié. Mais la fermeture de certains bureaux était aussi dans les cartons. Notre demande de concertation a été évincée parce que, soi-disant, tous les concernés étaient d'accord avec la solution proposée. Jusqu'à ce que nous fassions monter la pression et qu'une concertation nationale ait finalement lieu.

### La proverbiale goutte

Entre-temps, la proverbiale goutte a fait déborder le vase. Le réarrangement des services est en pleine préparation à l'administration générale de la documentation patrimoniale. Sur ce plan-là, pas la moindre différence avec les autres administrations générales. Mais le personnel reçoit répétitivement des dates-butoirs, ce qui entraîne des réactions de panique. Le Cadastre a même été plus loin : des services entiers ont été déménagés sans la moindre communication, ne parlons même pas de concertation. Nous en avons eu vent uniquement lorsque des affiliés nous en ont informés. Cela semblait encore plus fort que ce que nous pensions. Un certain directeur régional a déménagé tout un service sans que l'administration centrale ou le service des bâtiments en soient informés. Voici comment l'autorité récolte en fin de compte ce qu'elle a semé.



**Pour la CGSP, cela suffit.**

**Nous exigeons le respect du statut syndical !**

### Transfert du personnel à la région flamande

Suite au transfert de la taxe de circulation à la région flamande au 1er janvier 2011, 289 agents devaient passer de la fonction publique fédérale à la fonction publique régionale.

Après un premier appel aux candidatures, qui a eu lieu au mois de juillet, seulement 54 postes dans le niveau D restaient à remplir, quelques uns à Bruges et Louvain, mais un nombre assez important à Bruxelles et Anvers. Heureusement l'autorité nous a écouté et après l'organisation d'un deuxième tour d'appel aux volontaires, le problème était solutionné à Bruges, Louvain et même à Bruxelles.

Le comité de direction a décidé d'en rester là et de ne pas passer à des désignations d'office les 10 niveaux D qui manquaient à Anvers. Un succès sur toute la ligne donc : que des volontaires et aucune désignation d'office n'aura lieu.



**Il faut remarquer que c'est surtout grâce à la détermination du personnel des brigades motorisés de la douane que nous avons obtenu cette victoire. Ils sont restés solidaires et prêts à passer à l'action jusqu'au dernier moment. Un exemple à mémoriser.**

## LE MINISTRE REYNDERS

### L'AUSTERITE, MAIS PAS POUR LES AMIS



Malgré l'avis négatif des quatre organisations syndicales représentatives, Le Ministre Reynders a accordé une indemnité forfaitaire de 22 000 euros au Président de l'Observatoire de la fiscalité régionale par promulgation d'un arrêté le 2 juillet dernier.

En comité de secteur II, le 22 mars 2010, la CGSP s'est opposée à ce projet en motivant ainsi son avis :

« Etant donné

- l'inefficacité de l'Observatoire de la fiscalité régionale quant à la coordination et le suivi du transfert de membres du personnel du SPF Finances vers les régions et le manque de communication envers le personnel concerné ;
- l'intention de remettre en cause toutes les indemnités et allocations du SPF Finances des membres du personnel du SPF Finances dans le but de faire des économies ;

*La CGSP estime qu'il est inopportun et injustifié d'accorder une allocation d'un montant trop élevé de 22 000 euros à un seul agent et marque son désaccord sur ce projet d'arrêté royal. »*

**Nous nous en souviendrons lorsque d'autres projets seront soumis à la négociation...**

## Cartographie des fonctions de niveau A

Suite à l'arrêté du 9 juillet 2010, pas mal de remous ont secoué le personnel du niveau A. Même si la CGSP avait déjà clairement perçu cela plusieurs fois par le passé, beaucoup de collègues n'avaient apparemment pas encore compris. Le passage des membres du personnel du niveau A du SPF Finances à la nouvelle cartographie des fonctions crée les problèmes prévus et une certaine insécurité juridique. Une vue d'ensemble s'impose.

Depuis le 1er décembre 2008, une carrière au niveau A est uniquement possible par l'application de la nouvelle cartographie des fonctions de la fonction publique fédérale. Cette cartographie des fonctions a été publiée au MB et a entre-temps déjà été adaptée trois fois. Peut-être que peu de personnes en ont perçu les conséquences, mais c'est par exemple la raison pour laquelle les indemnités pour fonctions supérieures attribuées après la date mentionnée supra n'avaient toujours pas été payées.

### Basculement

Les Finances ont jusqu'au 1er décembre 2010 pour transférer le personnel du niveau A à des fonctions reprises dans la cartographie de fonctions publiée. Quant à savoir comment ils vont opérer, tout cela n'est pour le moment pas très clair. Il était question en février de cette année d'un transfert (l'autorité appelle cela un basculement) en deux étapes, tout d'abord, sur base d'une décision simple du président du comité de direction, vers des fonctions génériques puis ensuite vers des fonctions spécifiques pour les classes A1 et A2, également sur décision du président et pour les classes supérieures, via une procédure de sélection (plus ordinairement connue comme une postulation). Savoir à quelle fonction de la cartographie une fonction sur le terrain serait rattachée reste dans la plupart des cas assez obscur. L'autorité ne permet pas de consulter le dossier et la CGSP ne peut qu'essayer de deviner.



### Vide juridique

En mars de cette année, un AR devant régler la période de transition entre le 1er décembre 2008 et le 1er décembre 2010 avait été négocié. Cet arrêté rend possible l'indemnisation de celles et ceux qui, entre-temps, ont assumé des fonctions supérieures. Il rend en outre possible la nomination des lauréats, dans l'intervalle, d'une sélection d'inspecteur principal (A22). L'arrêté ne modifie rien au vide juridique qui apparaîtra au 1er décembre 2010. Lorsque nous négocions, nous ne pouvions pas prévoir que le gouvernement n'aurait plus de nombreux jours devant lui. En outre, l'autorité a déclaré que les négociations relatives au passage à la cartographie de fonctions seraient démarrées dans la deuxième moitié d'avril.

### Prolongation du régime transitoire ?

Entre-temps, la date fatidique ne cesse de se rapprocher. Les nominations à partir d'inspecteur principal chef de service ne sont pas possibles sans gouvernement et seront tout à fait impossibles à partir du 1er décembre 2010. De plus, le paiement des indemnités de fonctions supérieures ne sera plus possible, même pour celles et ceux qui en exercent depuis de nombreuses années.

Nous avons adressé un courrier au Ministre lui demandant la prolongation du régime transitoire existant, mesure qui ne paralyserait plus complètement le fonctionnement du département, qui n'est déjà plus guère brillant. Nous avons reçu une réponse du président du comité de direction, de laquelle nous pouvons déduire qu'un projet d'arrêté est en effet en cours de préparation afin de prolonger les mesures transitoires. Ce qui signifierait que celles et ceux qui exercent des fonctions supérieures pourraient continuer d'être indemnités et que les procédures de promotion en cours pourront être bouclées. De nouvelles promotions, mutations et attributions sont toutefois absolument impossibles à partir du 1er décembre 2010.

## Pragmatisme : le nouveau mot magique

Voilà plusieurs années qu'on nous annonce de grands chambardements à la Documentation patrimoniale : des fusions d'administrations pour éliminer définitivement les doubles emplois ; l'informatique comme outil quasi magique pour surmonter toute pénurie du personnel ; une simplification radicale de la législation. Bref, le paradis en ligne de mire.

### Le mécontentement grandit

Mais le personnel n'a toujours rien vu venir. Le programme STIPAD, dont on nous dit sans cesse qu'il arrive, se fait toujours attendre. Et de simplification de la législation, il n'y en a point. En revanche, une seule certitude : la charge de travail ne cesse de croître, le stress s'installe, l'arriéré grossit et l'effectif du personnel rétrécit. Le mécontentement dès lors prend de l'ampleur.



### Manque de communication et de concertation

A la Documentation patrimoniale, l'autorité ne brille pas non plus par son art de la communication. Outre le fait que le personnel n'est informé des changements éventuels qu'en toute dernière minute, l'autorité a, par ailleurs, quelques réticences à s'en tenir à l'obligation légale qui lui est faite de se concerter avec les organisations syndicales représentatives.

### Concertation à Mesures et Evaluations?

Ainsi, le 4 octobre 2010, l'Administrateur général de la Documentation patrimoniale croyait avoir convoqué une réunion de concertation formelle pour procéder à un échange de vues sur la centralisation des contrôles du cadastre dans des antennes du pilier Mesures et Evaluations.

Hélas. Cette réunion ne fut qu'une réunion d'information donc « informelle » (ce qu'il est convenu d'appeler un sous-groupe de contact). De plus, il est apparu que même cette séance informative était dépassée par les faits. En effet, des centralisations avaient déjà été effectuées - sans concertation. L'Administrateur Mesures et Evaluations devait, cependant, jurer ses grands dieux que c'était par pur « pragmatisme ».

Et si le personnel reste sur le carreau, ce sera sans doute à ranger au rayon des « dommages collatéraux ». Reste à voir s'il se rend bien compte qu'il crée ainsi une base juridique qui permet à chaque membre du personnel qui se sent lésé dans ses droits, de saisir le Conseil d'Etat.

La CGSP lui a rappelé que tout nouveau déplacement de personnel nécessite l'organisation non seulement d'un CCB mais aussi d'un CIC et d'un CIC Prévention et Protection au Travail.

La CGSP veillera en tout cas à ce qu'il en soit ainsi.



## Sécurité juridique : fermeture du bureau d'enregistrement de Kapellen

Au pilier Sécurité juridique, on badine aussi pour l'heure avec la notion de 'pragmatisme'. Ainsi, le 12 octobre 2010, un CCB doit se pencher sur la fermeture du bureau d'enregistrement de Kapellen. Non pas que ce bureau n'ait pas suffisamment de travail, soit en manque de personnel ou qu'il ne s'intègre pas dans les 'grands' projets de restructuration. Non. Ce bureau ferme parce que l'autorité n'arrive pas à trouver un volontaire pour assurer l'intérim de receveur-comptable. Le personnel du bureau de Kapellen (8 membres) serait transféré partiellement à Brasschaat (6 personnes) et à Anvers (2 personnes).



### Résidence au sens du statut Camu

Qui va où ? Ce serait déjà décidé « sur base des tâches qu'ils effectuent actuellement et de leurs compétences ». Aux intéressés, on n'a rien demandé. Or, ces changements vont influencer sur la résidence de ces collègues. Toutefois, le règlement organique existant n'étant plus d'application depuis l'AR du 9.11.2009 portant les nouvelles structures du SPF Finances, il convient dès lors d'en revenir au statut des agents de l'état (statut 'Camu'). Il s'ensuit qu'il faut l'accord des intéressés pour les changer de résidence. Si l'on change celle-ci malgré tout, on crée de nouveau une base juridique qui permet aux membres du personnel concernés de se tourner vers le Conseil d'Etat. De plus, il se trouve peut-être des collègues d'autres bureaux qu'une mutation à Brasschaat intéresserait. Ceux-là sont dépassés par des collègues qui arrivent de Kapellen. Toutefois, l'autorité évoque ... le « pragmatisme ».



### Indemnité de détachement ?

La CGSP redoute, cependant, qu'au travers de ce genre de « pragmatisme », on soit en train de détricoter petit-à-petit les droits du personnel à la veille de la 'grande restructuration' qui se profile. La CGSP préférerait de loin – dans un même élan pragmatique - que l'on maintienne la résidence des huit collègues à Kapellen tout en les plaçant temporairement à Brasschaat. Ce faisant, on préserve les droits de tous les collègues et on leur permet de toucher l'indemnité de détachement. Et, lorsque restructuration il y aura eu, on pour-réagencer toutes les pièces du puzzle dans le respect des droits de chacun. L'autorité ne semble toujours pas nous entendre.

### Pragmatisme à l'avantage du personnel ?

La CGSP a véritablement le sentiment qu'à la Documentation patrimoniale, l'autorité ne fait preuve de « pragmatisme » que lorsque cela l'arrange. Le pragmatisme à l'avantage du personnel n'est que peu ou prou d'actualité.

**La CGSP va de nouveau mettre ce dossier sur la table du sous-groupe de contact Sécurité juridique qui aura lieu le 8 novembre. A l'ordre du jour de cette réunion, figure ... la « grande restructuration ».**

## Allocations de bilinguisme

Début juillet de cette année, les membres du personnel du niveau A nommés à une fonction bilingue de la Région de Bruxelles Capitale ont soudainement reçu une invitation de l'IFA à participer à une formation préparant une épreuve linguistique. La confusion régnait : pourquoi ceci devenait-il subitement nécessaire ?

### Pas de prolongation du régime transitoire

Eh bien, un AR du 13 juin, paru au MB du 22 juin de cette année, règle l'octroi d'allocations de bilinguisme aux membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale. Cet arrêté avait été négocié au Comité B dans le cadre de l'accord sectoriel 2009-2010. L'autorité ne souhaitait pas répondre favorablement à la demande de la CGSP visant à prolonger le régime transitoire des membres du personnel du niveau A du SPF Finances nommés à une fonction bilingue de la Région de Bruxelles Capitale ; régime qui était prévu dans l'arrêté précédent du 7 décembre 2008.

### Deux chances

Conséquence de cela, tous les membres du personnel du niveau A, titulaires des preuves de connaissance linguistique articles 8 et 9, §1, connaissance suffisante – ce qui est le cas de la plupart des intéressés- n'auront plus droit qu'à une allocation mensuelle de 60 € à partir du 1er décembre 2010, ce qui équivaut à une diminution d'environ 50 € (tous les montants à 100%, ceux-ci diffèrent dans l'ancien règlement d'un grade à l'autre). Il avait bel et bien été convenu au cours des négociations que les fonctionnaires concernés obtiendraient deux chances de réussir une épreuve pour l'octroi de la preuve linguistique article 11. Le nouvel arrêté prévoit d'ailleurs que les titulaires des preuves article 9, §1, connaissance suffisante et article 11 ont droit à une prime de 110 €, ce qui veut dire que la majeure partie des intéressés ne subira aucune perte.



### Communication obscure

D'où vient cette confusion ? En fait, les Finances auraient dû communiquer avec le personnel avant que l'IFA ne le fasse. Et les Finances l'avaient fait. Au début de cette année. Mais le courrier était à l'époque tellement obscur que pratiquement tous ceux qui exerçaient une fonction bilingue l'avaient tout simplement ignoré. Puisque l'arrêté avait été publié si tardivement, il devenait donc impossible de participer à une épreuve avant le 1er décembre, sans parler d'une seconde participation.

### Inscription d'office

En fin de compte, tous les intéressés ont été inscrits d'office à une épreuve qui a eu lieu le 30 août. L'épreuve comprenait deux parties et on obtenait immédiatement le résultat de la première partie, une épreuve de compréhension écrite. Pour la connaissance du français, 89% des 170 personnes présentes ont réussi, pour la connaissance du néerlandais, 96% des 50 présents ont réussi. La plupart des non-lauréats ont frôlé les 60%, seulement 4 candidats pour la connaissance du français





## Deuxième chance

Selor a prévu de rendre public le résultat de la deuxième partie - une épreuve d'expression écrite -, fin octobre. L'inscription à l'épreuve suivante avait été prolongée, ce qui fait que les non-lauréats pourront encore y prendre part une seconde fois avant la fin de l'année. La perte financière peut ainsi être réduite au minimum.

## Pas mal de bons éléments

Reste la question de savoir pourquoi la CGSP a marqué son accord sur cet arrêté. Comme nous l'avons déjà écrit, l'autorité ne voulait pas répondre favorablement à notre demande de prolongation du régime transitoire prévu dans l'arrêté précédent. En outre, le nouvel arrêté comprenait également pas mal de bons éléments. Pour bon nombre de membres du personnel de la fonction publique, et aussi par exemple pour les membres du personnel des services centraux des Finances, ce nouveau règlement implique une augmentation de la prime de bilinguisme. En outre, les preuves obtenues restent valables à l'avenir, même si on change de niveau, ce qui n'était pas le cas par le passé. Enfin, cet arrêté faisait partie de l'accord sectoriel 2009/2010, approuvé par la CGSP, après consultation de sa base.

## FAMILLE DE FONCTIONS NIVEAUX B, C ET D

### Un choix difficile ?

Le service P&O a demandé et a insisté pour que tous les agents des niveaux B, C et D vérifient leur appartenance à une famille de fonctions.

Carthographie Fédérale	Niveau	Aux SPF Finances
<b>24 familles de fonctions</b>	<b>B</b>	<b>22 familles de fonctions</b>
<b>26 familles de fonctions</b>	<b>C</b>	<b>21 familles de fonctions</b>
<b>16 familles de fonctions</b>	<b>D</b>	<b>16 familles de fonctions</b>

Ce choix est nécessaire pour s'inscrire à une formation certifiée mais cette procédure a inquiété de nombreux agents car ils doutent que ce choix n'entraîne d'autres conséquences sur leur future carrière.

## Aucune autre conséquence

A ce stade, le choix d'une famille de fonction ne peut légalement entraîner aucune autre conséquence que celle de l'accès à certaines formations certifiées. Si l'Autorité devait donner d'autres conséquences à ce choix (notamment dans l'affectation du personnel dans les futurs piliers de l'administration de la Fiscalité des entreprises et des revenus), la CGSP s'y opposerait catégoriquement, étant donné que cette matière doit être soumise à concertation préalable.

Donc, la seule conséquence de ce choix est bien d'ouvrir un catalogue le plus large possible et le plus proche possible de la fonction exercée afin qu'un maximum d'agents puissent trouver une formation et réussir un test.

## Choisir entre gestion de dossiers et Contrôle

Beaucoup d'agents du niveau B ont hésité dans les services fiscaux entre gestion de dossiers et Contrôle mais dans la plupart des cas, surtout dans les services contentieux, leur fonction appartient bien à la famille de fonctions « contrôle » puisque les compétences décrites sont nécessaires pour traiter les dossiers. L'administration à qui, nous avons posé la question en septembre, n'a toujours pas répondu précisément aux craintes des agents.

## BIG BROTHER I

# Caméras aux SPF Finances : soyez attentifs au respect de vos droits !

Les caméras de surveillance font désormais partie de notre quotidien, à tel point que bon nombre d'entre nous ne les remarquent même plus. Cependant, il est important de se rendre compte qu'un mauvais usage de ces caméras peut être contraire au respect de la vie privée.

Ainsi, toute caméra de surveillance ou de contrôle installée ou utilisée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Vie Privée. Cette déclaration comprend des informations sur le but poursuivi, la durée de conservation des enregistrements éventuels, la qualité des personnes autorisées à visualiser les images et le responsable auprès duquel toute personne filmée peut s'adresser pour demander la consultation des images.

Sur base des données reprises dans le registre public de la Commission Vie Privée ([www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)), la CGSP a interpellé le Comité de concertation en matière de prévention et de protection au travail (CIC PPT). Il s'est avéré que différents bâtiments n'étaient pas encore déclarés. L'autorité a entamé les démarches nécessaires immédiatement.

**Si vous constatez que votre bâtiment est muni de caméras de surveillance et que la présence de ces dernières n'est pas signalée au moyen d'affiches, prenez contact avec votre délégué qui interviendra auprès de l'autorité compétente.**



## BIG BROTHER II

# Sur écran, désormais, tous vos déplacements seront enregistrés !

Pour les travailleurs du bâtiment North Galaxy, le Président a.i. Hans D'Hondt a annoncé un nouveau projet pour inciter les agents à mieux respecter leur temps de présence au bureau : un nouveau logiciel Nogatime apparaîtra sur nos écrans et permettra de visualiser quotidiennement chaque passage au tourniquet ; le supérieur hiérarchique aura aussi l'accès à ce logiciel mais le but n'est pas de sanctionner, nous assure-t-on...

L'enregistrement du temps de travail continuera à se faire avec les horloges pointeuses. Toute modification du système actuel devra obligatoirement être concertée avec nous.

**La CGSP veillera au respect de vos droits.**



## Stop aux fermetures de restaurant

A la demande de la CGSP, inquiète des bruits de fermeture de certains restaurants, une réunion du Comité de consultation sociale a eu lieu le 13 octobre 2010. Nos camarades de Mouscron nous avaient alertés car du jour au lendemain leur restaurant a été fermé sans préavis le 27 septembre dernier.

Pourtant, selon les promesses de l'Autorité l'intégration à Fedorest prévue en 2011 ne devait entraîner aucune fermeture. Pour ce cas précis, l'Autorité explique que des travaux prévus par la Régie des Bâtiments doivent commencer vers le 1er avril 2011 et donc que les activités du restaurant devaient donc cesser bien avant pour la préparation du chantier et la réalisation des inventaires. Au service social, on réfléchit actuellement à une solution pour le personnel, qui pourrait aller vers Tournai ou Mons. L'Autorité certifie que pour l'instant aucun licenciement n'est envisagé. A l'avenir un nouveau restaurant n'est pas prévu à Mouscron, tout au plus un T1 c'est-à-dire un local où l'on peut boire le café et manger son



« casse-croûte », sans personnel du service social. Suite à la fermeture de cette cuisine centrale, les agents travaillant à Tournai et Mouscron n'ont plus la possibilité de prendre un repas chaud.

D'autres travaux ou fermetures sont à l'agenda par exemple :

- Alost : placé sous la direction du restaurant de la rue de la Régence à Bruxelles qui devrait pouvoir transporter des repas. Un restaurant est prévu dans le nouveau bâtiment mais on ignore quand il sera opérationnel et de quel type il sera.
- Zeebrugge disparaît, le personnel sera remplacé ailleurs (Ce qui est rassurant, c'est qu'à Zeebrugge « bis », le personnel serait content des propositions ...).
- Anvers, NOORDSTER est limité (T2 = cafétéria avec personnel du service social) mais peut être soulagé par AMCA, alors qu'il y a déjà un manque de personnel à l'AMCA.



Par contre pas de fermeture prévue à Saint Trond et à Herentals la continuité serait assurée.

La CGSP a bien évidemment posé la question de la concertation sociale. Mais nous n'avons reçu aucune réponse de la part de l'Autorité. C'est avec consternation que nous apprenons que les responsables du Service social ne sont pas officiellement au courant des projets de restructuration qui vont entraîner le départ des agents des Finances vers d'autres bâtiments et qu'aucun plan validé par le Comité de gestion de Fedorest n'existe, pour la bonne raison que le gestionnaire n'a pas encore été recruté. L'Autorité semble avoir d'énormes problèmes de communication ...

**La CGSP craint d'autres mauvaises surprises mais nous restons vigilants, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez vent de tels projets destructeurs à la fois d'emplois mais aussi de services aux travailleurs des Finances qui doivent pouvoir recevoir à midi un service de repas de qualité.**

### Réunion de la Commission consultative

La commission s'est réunie ce mardi matin à l' IFA. En ce qui concerne le SPF Finances , voici les informations transmises par M. Eric Poncin :

#### Surchargement ?

Le catalogue des FC est ouvert depuis le 1er octobre. Aucune information officielle n'a encore été transmise au personnel des Finances afin d'éviter « la ruée », un Finmail sera envoyé ce mercredi 20 octobre à tous les agents. Le retard est dû à des difficultés rencontrées lors de la programmation, pour rappel aux Finances avant validation de l'inscription il y a vérification de la carrière et des doubles inscriptions éventuelles.



#### Déjà 600 inscriptions

Malgré la non publicité donnée à l'ouverture du catalogue, on a déjà enregistré 600 inscriptions en 3 jours ... Ce catalogue reprend à la fois les formations IFA et les formations spécifiques Finances. Les agents du niveau A peuvent donc se réinscrire au second cycle, avec la date de validité du 31/08/2011.

#### Formations certifiées en interne ?



La possibilité est maintenant offerte aux SPF d'organiser des formations certifiées en interne. Aux Finances, dans un premier temps, cela ne se fera que pour le niveau A. Pour l'année prochaine, chaque administration doit fournir un projet au Président du Comité de direction. Les cahiers des charges doivent encore être rédigés.

Beaucoup de Formations existent aux Finances mais actuellement aucune ne répond aux exigences des Formations certifiées, principalement parce qu'aucun test n'est prévu. Cette piste sera également envisagée.

#### « niches »

Enfin, pour les « niches » où il y a très peu de personnel, il est également envisagé de proposer des formations proches du métier de ces agents.

#### Niveaux B,C et D

Pour les niveaux B,C,D des Finances l'intention est de d'abord terminer ce qui est en cours avant d'imaginer des FC en interne. Au niveau D, les résultats de la formation « service en salle » devraient sortir très bientôt.

## LE VOL DE SANDWICHS PLUS IMPORTANT QUE LA SECURITE DU PARKING !

Suite à l'obstination de la CGSP, le comité spécial en matière de prévention et de protection au travail a été enfin réuni le 27 octobre dernier après de multiples courriers pour composer ce comité spécial qui est commun à l'ensemble des SPF et entités présents dans le bâtiment.

La CGSP a appris avec stupéfaction que des caméras étaient installées à la cafétéria et au restaurant à la demande de Fedorest pour éviter les vols mais que par contre rien ne serait fait pour la sécurisation du parking qui est mal éclairé, pas surveillé ni fermé.

Des vols et des dégâts aux voitures ont déjà été constatés dans les parkings ; l'Autorité refuse pourtant d'installer des grilles qui seraient trop coûteuses, comme elle refuse l'installation des caméras de surveillance qui ne serviraient à rien puisque l'éclairage est déficient dans tout le parking.

Le Président du comité s'en tire avec une pirouette : il va demander que soient apposées des affiches « parking à vos propres risques »....

La CGSP va demander que des rondes puissent être organisées par la firme chargée de la sécurité et que l'éclairage du parking soit suffisant pour permettre l'installation de caméras qui ont là toute leur utilité contrairement à celles placées à la cafétéria et au restaurant.



La CGSP va d'ailleurs interpellé Fedorest sur le placement des caméras afin que soient respectées les lois en la matière tant en matière de respect de la vie privée que du règlement du travail.

### BONNE NOUVELLE !

L'accès métro sera enfin ouvert en janvier prochain ce qui évitera un trajet venteux et désagréable pour de nombreux collègues ...

D'autres points ont été évoqués comme l'analyse du dernier exercice d'évacuation et les améliorations qui doivent être concrétisées comme l'évacuation des personnes à mobilité réduite qui sont restées 40 minutes dans un sas de quelques m-. Il faudra régler aussi le problème de l'attroupement près du bâtiment et la nouvelle obligation de badger aux speed gates pour rentrer après un exercice. Une nouvelle infirmerie sera aménagée et de nouveaux bureaux créés pour Fedorest. La suite en janvier prochain...

## AFFILIEZ VOUS !

Envoyez vos noms, adresses  
et e-mail éventuel à

**CGSP AMiO FINANCES**  
Place Fontainas 9-11  
1000 Bruxelles

ou contactez directement nos  
délégués !

ou consulter le site :  
[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be)



## Adresses de Contacts

### Sécrétaire général

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65  
e-mail : [roland.vansaingele@cgsp.be](mailto:roland.vansaingele@cgsp.be)

### Président

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985  
e-mail : [aime.truyens@minfin.fed.be](mailto:aime.truyens@minfin.fed.be)

### Vice-présidente (IRB)

Michèle Belot, tél. 0257 694 91  
ou 0497 53 08 25  
e-mail : [michele.belot@skynet.be](mailto:michele.belot@skynet.be)

### Vice-président (IRW)

André Graindorge, tél. 0487 29 31 25  
e-mail : [andre.graindorge-cgsp@skynet.be](mailto:andre.graindorge-cgsp@skynet.be)

### Détaché Permanent Finances

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84  
e-mail : [marie\\_claire.holsbeke@cgsp.be](mailto:marie_claire.holsbeke@cgsp.be)

### Délégué pour les germanophones

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55  
e-mail : [jose.nicolaye@cgsp.be](mailto:jose.nicolaye@cgsp.be)

## Adresses de Contacts au Niveau des Régionales

**Bruxelles:** Michèle BELOT, Rue du Congrès 17-19, 1000 BRUXELLES, 0257 694 91

**Charleroi :** Luc VAN DER WEYDEN, Rue de Montigny, 42, 6000 CHARLEROI, 071 30 78 78

**Centre :** Jean-Marc LAUWERS, Rue du Temple, 7, 7100 LA LOUVIERE, 064 22 38 07

**Hainaut Occidental :** Françoise DE ROECK, Place Vrte, 15, 7500 TOURNAI, 069 22 61 51

**Huy :** Jean-Marie LIZIN, Rue du Neufmoustier, 8, 4500 HUY, 085 82 45 55

**Liège :** Pierre BRANQUART, Place St Paul, 9/11, 4000 LIEGE, 042 21 97 68

**Luxembourg :** Marie-Claire HOLSBEKE, Rue des Martyrs, 80, 6700 ARLON, 063 23 01 00

**Mons :** Jean-Claude VANDERSTRAETEN, Rue Lamir 18/20, 7000 MONS, 065 32 38 11

**Namur :** Francis COURTOIS, Rue Armée Grouchy, 41, 5000 NAMUR, 081 72 91 70

**Verviers :** Charles JORIS, Place Verte, 12, 4800 VERVIERS, 087 69 39 45

**Welkenraedt :** José NICOLAY, Rue de la Gare, 14, 4840 WELKENRAEDT, 087 88 00 55